

# Pour une amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral à Madagascar

*Synthèse des grandes lignes des recommandations d'amendements suite aux différents ateliers de consultation entre la CENI et les parties prenantes au processus électoral*

Avril 2017

---

## Contexte

La Commission électorale nationale indépendante (CENI) a tenu, en 2016, différentes consultations organisées avec toutes les parties prenantes au processus électoral à Madagascar. L'objectif principal de ces consultations a été d'améliorer la qualité de la législation électorale malgache en proposant des solutions aux faiblesses et lacunes identifiées de manière inclusive par tous les participants<sup>1</sup>. Cet exercice a été soldé par la mise en place de propositions et de recommandations qui ont été centralisées au sein du « **Document stratégique pour une amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral malgache** ».

Les grandes lignes qui vont suivre ont une portée synthétique et résument les principales recommandations, concernant toutes les étapes du processus électoral, à retenir. L'intégralité du « **Document stratégique pour une amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral malgache** » est disponible [ici](#).

Ces recommandations ont, par essence, vocation à impulser la dynamique d'une réforme du droit électoral malgache. L'adoption des décrets n°2017-200 du 28 mars 2017 portant création d'une Commission consultative de réflexion et de proposition sur l'amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral malgache, et n°2017-201, de la même date, portant création du Comité interministériel chargé de la révision de l'encadrement juridique du processus électoral malgache, signifie que cette dynamique est, dorénavant, engagée.

Il conviendrait, désormais, de la mener jusqu'à son terme.

## N°1 : Améliorer le cadre institutionnel du processus électoral

---

Le Document stratégique propose une réforme législative devant contribuer à un encadrement juridique stable, et permettre aux institutions clés du processus électoral d'être en mesure d'assumer pleinement leurs rôles.

---

<sup>1</sup> Les entités consultées étaient les partis politiques et la société civile



## La stabilisation du cadre juridique

Point d'ancrage du processus électoral, le cadre juridique doit présenter des garanties de stabilité. A cette fin, le Document stratégique propose de rompre avec la tradition juridique en matière électorale selon laquelle chaque élection possède sa propre législation. Cette situation installe une insécurité juridique.

Les recommandations suggèrent d'entreprendre la codification, au sein d'un même et unique document, tous les instruments juridiques<sup>2</sup> actualisés du droit électoral malgache, qui sont à ce jour éparpillés en divers instruments et difficile d'accès.



## La consolidation du cadre institutionnel des parties prenantes aux processus électoral

La CENI et les partis politiques représentent les deux principales institutions pour lesquelles le Document stratégique recommande un relèvement de leur encadrement juridique afin qu'elles puissent satisfaire aux exigences du processus électoral.

**Pour la CENI**, le Document stratégique recommande de :

- renforcer les règles et les procédures garantissant la déontologie de ses membres à l'échéance de leur mandat<sup>3</sup> ;
- renforcer la mise en œuvre de l'indépendance budgétaire de la CENI en améliorant la procédure de versement des dotations budgétaires dont elle bénéficie, et en la rendant publique.

**Pour les partis politiques**, le Document stratégique recommande de :

- rationaliser le fonctionnement du système des partis et conférer une meilleure cohérence à la législation qui l'organise<sup>4</sup> ;
- assurer la transparence du financement des partis politiques et favoriser l'établissement d'une culture interne de reddition des comptes.

## N°2 : Renforcer l'effectivité du droit de vote et de l'éligibilité dans le droit électoral malgache

---

L'effectivité du droit de vote et celle de l'éligibilité constituent les conditions premières de la réalisation du processus électoral. Afin de renforcer leur réalité dans le droit électoral malgache le Document stratégique distingue des mesures différentes à prendre selon la qualité d'électeur, ou à l'égard de la condition

---

<sup>2</sup> A titre d'exemple, on peut citer comme étant des instruments juridiques les lois organiques, lois simples, règlements, etc.

<sup>3</sup> A titre d'exemple on peut citer le prolongement du régime d'incompatibilité, de l'obligation de déclaration de patrimoine, d'activités et d'intérêts).

<sup>4</sup> Cette recommandation s'attache particulièrement au dispositif mis en place par la loi n°2011-012 du 9 septembre 2011.

d'éligibilité. Les recommandations ont particulièrement pris en compte les questions propres à l'établissement de la liste électorale, dont la matière est à la confluence du droit de vote et de l'éligibilité.

## **Concernant la qualité d'électeur**

Le Document stratégique recommande de :

- mettre un terme aux situations de discrimination concernant la femme ayant acquis la nationalité malgache par mariage ;
- mettre les situations d'inéligibilité sur la liste électorale en conformité avec les normes constitutionnelles et les engagements internationaux souscrits par Madagascar<sup>5</sup>.

## **Concernant la condition d'éligibilité**

Il est suggéré de :

- rationaliser la mise en œuvre du principe de liberté de candidature établi par la Constitution ;
- mettre un terme à tout régime discriminatoire à l'endroit des candidats naturalisés en rétablissant la plénitude des droits civiques des étrangers naturalisés et de la femme ayant acquis la nationalité malgache par mariage ;
- clarifier le statut juridique des binationaux aux fins d'apprécier leur éligibilité.

## **Concernant la liste électorale**

Le Document stratégique propose de clarifier le maintien ou non du principe du gel de la liste électorale pour l'ensemble de l'année à l'issue de son arrêtagé définitif le 15 avril<sup>6</sup>.

## **N°3 : Renforcer la qualité des opérations électorales**

---

Les opérations électorales constituent les activités principales du processus électoral, et détermine ainsi la qualité de ce dernier. Des recommandations ont été apportées aux différentes phases de ces opérations afin d'assurer la qualité du processus électoral.

## **En matière de campagne électorale**

Concernant cette phase cruciale du processus électoral, le Document stratégique recommande de :

- réfléchir sur la définition d'une période dite de précampagne et d'en déterminer le statut ainsi que la nécessité d'un encadrement juridique ;

---

<sup>5</sup> C'est, notamment, le cas de l'inéligibilité automatique sur la liste électorale pour cause de condamnation pour crimes ou délits.

<sup>6</sup> Un principe introduit par la Loi organique n°2012-005 du 22 mars 2012 portant Code électoral et dont le sens n'est pas toujours bien compris.

- consolider les garanties des principes de la neutralité du service public et de la dépolitisation de l'administration dans la campagne électorale ;
- mettre en place une législation organisant une régulation financière de la campagne électorale.



## **En matière du rôle des médias dans la couverture de la campagne électorale**

Le Document stratégique suggère de définir et d'organiser une couverture impartiale et équilibrée des campagnes électorales par les médias, ainsi que le respect du pluralisme du traitement de l'information. Cet encadrement nécessite, préalablement, la mise en place de l'Autorité nationale de régulation de la communication médiatisée prévue par la loi n°2016-029 du 24 août portant Code de la communication médiatisée.



## **En matière de mode de scrutin**

Le Document stratégique recommande de désigner un mode de scrutin contribuant à l'installation d'une majorité stable et cohérente, garant du bon fonctionnement des institutions de la République et des organes des collectivités territoriales décentralisées.

## **N°4 : Mettre en place un contentieux électoral transparent et compris des citoyens**

---

Pour cette phase du processus électoral, qui suscite l'incompréhension des justiciables, le Document stratégique recommande de :

- rationaliser la procédure à toutes les étapes la gestion et le règlement du contentieux électoral (le contentieux de l'inscription, des opérations préparatoires, des opérations électorales et des résultats), tout en préservant les principes d'une bonne administration de la justice électorale ;
- rationaliser les délais de saisine et de décision en rapport avec les contraintes propres à chaque étape du processus électoral ;
- rendre systématique la saisine du juge pénal dès lors que la commission d'actes de fraudes électorales est constatée par le juge électoral ;
- renforcer la sanction des actes de fraudes électorales.